

Les contrôles de la Caf de la Drôme en 2016

La Caf déploie une politique de contrôle pour vérifier l'exactitude et sécuriser les données déclarées par les allocataires.

L'objectif : un paiement juste, rapide et régulier afin que chacun perçoive tous ses droits, rien que ses droits.

Sur 92 000 allocataires de la Caf, 55 000 ont été contrôlés sur au moins un élément de leur dossier, soit + d'1 allocataire sur 2

En 2016, la Caf a effectué 290 081 contrôles



264 807

contrôles automatisés
(échanges de données avec Pôle emploi, la Dgfiip...)



dans
91 % des contrôles,
les allocataires ne
savent pas qu'ils sont
contrôlés



24 360

contrôles sur pièces
(avec demande de justificatifs à l'allocataire)



avec
sollicitation de
l'allocataire
(9 %)



914

contrôles au domicile
de l'allocataire (par un contrôleur)



**Pour cibler ces deux types de contrôles,
la Caf dispose de plusieurs moyens :**

Le datamining,
processus automatique
de fouille de données,
qui représente
15 % des contrôles

**Les incohérences
sur les ressources
et situations
professionnelles,**
34 % des contrôles

**D'autres contrôles ciblés
ou aléatoires, sur certaines
situations (débiteurs...)
ou certaines prestations
(prime d'activité...)
ou suite aux
signalements des techniciens,**
51 % des contrôles

Grâce à tous ces contrôles, 8,4 millions d'euros ont été régularisés

76 %

sont des indus (comprenant
les fraudes détectées) :
les allocataires doivent
rembourser 6,4 millions
d'euros à la Caf



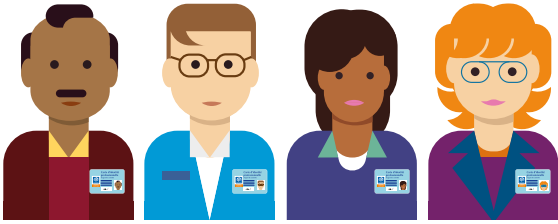
24 %

sont des rappels : la Caf a versé
2 millions d'euros aux allocataires
qui ne bénéficiaient pas de toutes
les aides auxquelles ils avaient droit
selon leur situation



Le contrôle au domicile des allocataires

Les contrôleurs de la Caf sont assermentés par le Tribunal d'Instance et titulaires d'une carte professionnelle. Ils réalisent des entretiens individualisés au domicile des allocataires, à la Caf ou dans un autre lieu d'accueil du public. Ils vérifient la conformité des dossiers mais peuvent aussi conseiller les allocataires sur leurs droits et les orienter vers les services des Caf.



6 contrôleurs allocataires à la Caf de la Drôme



En 2016

72%

des dossiers ont été régularisés suite à un contrôle au domicile des allocataires

13%



sont des rappels
237 rappels soit
279 000 euros

87%



sont des indus
424 indus soit
1,8 million d'euros

La lutte contre la fraude

Les fraudes sont des actes intentionnels des allocataires : fausses déclarations, répétitions de non déclarations.

323

allocataires fraudeurs détectés par la Caf, soit 2,3 millions d'euros



Cela représente

0,35% de la population des allocataires

7 298 € montant moyen d'une fraude

Toutes les fraudes détectées par la Caf sont sanctionnées. En 2016 :

70%

ont été sanctionnées par des poursuites pénales ou des pénalités financières

30%

ont été pénalisées par des avertissements (remboursements des trop-perçus uniquement)

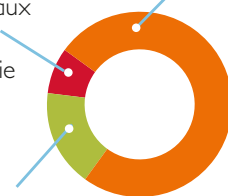


Les typologies de fraudes en 2016 :

1%

sont des faux et usage de faux et de l'escroquerie

67% sont des omissions et fausses déclarations



32%

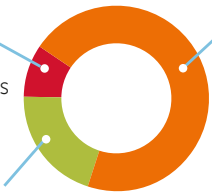
sont des fraudes à l'isolement

La fraude par catégories de prestations en 2016 :

8%

sur les prestations familiales et primes diverses

70% sur les minima sociaux



22%

sur les aides au logement

Les contrôles de la branche Famille en 2016

Les Caf déploient une politique de contrôle pour vérifier l'exactitude et sécuriser les données déclarées par les allocataires.

L'objectif : un paiement juste, rapide et régulier afin que chacun perçoive tous ses droits, rien que ses droits.

Sur 12,8 millions d'allocataires, 7,2 millions ont été contrôlés sur au moins un élément de leur dossier en 2016, soit **+ d'1 allocataire sur 2**.

En 2016, les Caf ont effectué 35,5 millions de contrôles



32 millions

de contrôles automatisés
(échanges de données
avec Pôle emploi, la Dgfiip...)



3,3 millions

de contrôles sur pièces
(demande de justificatifs
à l'allocataire)



167 000

contrôles sur place
(visite du contrôleur
chez l'allocataire)

Les Caf disposent de plusieurs moyens pour cibler les contrôles sur pièces et sur place

Le **datamining**, processus automatique de fouille de données, qui représente 13,5 % des contrôles

Les **incohérences sur les ressources et situations professionnelles**, qui représentent 32 % des contrôles

Les **signalements (internes et externes) et les contrôles aléatoires**, qui représentent 54,5 % des contrôles

Grâce à tous ces contrôles, 1,16 milliard d'euros ont été régularisés en 2016

72 % sont des **indus** (comprenant les fraudes détectées) : les allocataires ont remboursé **838 millions d'euros aux Caf**



28 % sont des **rappels** : les Caf ont versé **324 millions d'euros aux allocataires** qui ne percevaient pas assez selon leur situation



Le contrôle sur place

Les contrôleurs des Caf sont assermentés par le Tribunal d'Instance et titulaires d'une carte professionnelle. Ils réalisent des entretiens individualisés au domicile des allocataires, à la Caf ou dans un autre lieu d'accueil du public. Ils vérifient la conformité des dossiers mais peuvent aussi conseiller les allocataires sur leurs droits et les orienter vers les services des Caf.



+ de 600
contrôleurs allocataires
travaillent pour les Caf



En 2016

81 %

des dossiers ont été régularisés
suite à un contrôle sur place

33 % €

sont des rappels
55 439 rappels qui
représentent
65,5 millions d'euros

48 % €

sont des indus
80 071 indus qui
représentent
251 millions d'euros

La lutte contre la fraude

Les fraudes sont des erreurs volontaires des allocataires : omissions de déclarations de longue durée, fausses déclarations, répétitions de non déclarations.

42 959

fraudes ont été détectées
par la Caf en 2016, soit
275,4 millions d'euros

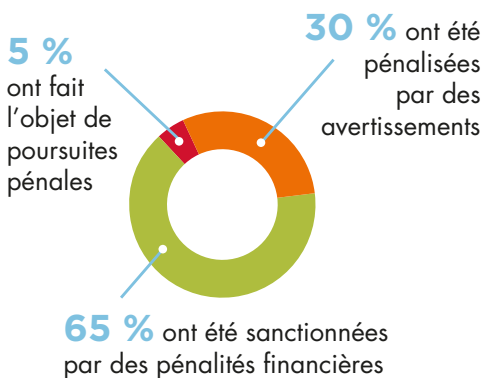


Cela représente

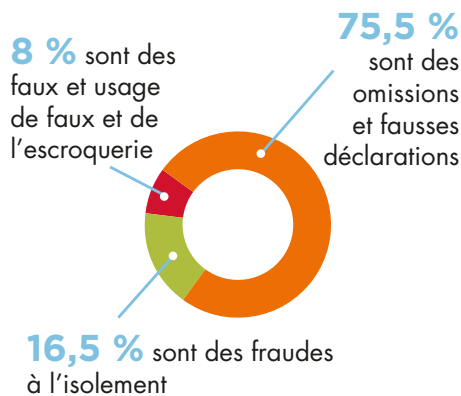
0,36 % de la
population des allocataires

6 412 €
montant moyen d'une fraude

Toutes les fraudes détectées par les Caf sont sanctionnées. En 2016 :



Les typologies de fraudes en 2016 :



La fraude par catégories de prestations en 2016 :

